

## LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA FRANCE POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE :

- Une réduction de la consommation énergétique finale de **20% d'ici à 2030** et de **50% d'ici à 2050** par rapport à 2012
- D'ici 2030, une augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 33% de la consommation finale (19% en 2021), 40% d'EnR dans l'électricité produite, 38% dans la chaleur produite (24% en 2021), 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

## Que vous apporte le CCRT ?

En inscrivant son projet dans ce contrat territorial, le maître d'ouvrage bénéficie :

- **D'une expertise sur les différentes solutions EnR envisagées (études d'opportunité a tarif réduit).**
- **D'un support technique à toutes les étapes du projet.**
- **D'aides financières :**



- Jusqu'à 70% des honoraires pour la réalisation d'études de faisabilité ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage AMO
- Financement forfaitaire attribué au MWh en fonction de la technologie utilisée et du volume d'EnR annuel valorisé (cumulable avec d'autres subventions publiques)

**Exemple :** une commune remplace la chaudière fioul de son école par une chaudière biomasse bois granulés de 25 kW.  
Coût de l'opération : 27 k€ HT.  
Avec une production prévisionnelle de 29,6 MWh/an d'EnR sortie chaudière, l'aide CCRT ADEME est de 12 441 €. Ce projet évite 9 tonnes/an de CO<sup>2</sup>.

## Les communes concernées par le CCRT :



## Vous avez un projet ?

**Votre contact : Noël Bouny**

Animateur Contrat Chaleur Renouvelable Territorial  
Agglo de Brive, 18 avenue Emile Zola,  
19103 Brive Cedex - Tél : 05 19 59 01 20  
e-mail : noel.bouny@agglodebrive.fr

**DÉVELOPPEZ  
LA CHALEUR RENOUVELABLE,  
L'AGGLO ET L'ADEME  
VOUS ACCOMPAGNENT**

Économisez en étant  
acteur de la réduction  
des émissions de gaz  
à effet de serre

NOUVEAU !  
BRIVE INCLUS  
DANS LE  
PÉRIMÈTRE  
DU CONTRAT

Edition 2 avril 2025



## LE CONTRAT DE CHALEUR RENEUVABLE TERRITORIAL (CCRT)

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, la Communauté d'Agglomération du bassin de Brive porte un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) soutenu par l'ADEME.

Ce contrat, d'une durée de 3 ans, vise à accélérer l'émergence de projets en faveur de la transition énergétique du territoire, en proposant un accompagnement technique et financier aux maîtres d'ouvrages publics ou privés.

L'objectif à terme est de transformer une production annuelle de **4 GWh** d'énergie fossile en énergie renouvelable sur notre territoire, évitant ainsi le rejet de **770 tonnes de CO<sup>2</sup>** dans l'atmosphère.

### Pour qui ?

- **Tout porteur de projet de chaleur renouvelable ayant un SIRET** (SCI à voir au cas par cas) sur le périmètre de la CABB.
- **Communes**
- **Entreprises privées** (industrielles, agricoles ou tertiaire)
- **Bailleurs sociaux**
- **Etablissements médico-sociaux**
- **Associations publiques**

### Pour quels projets ?

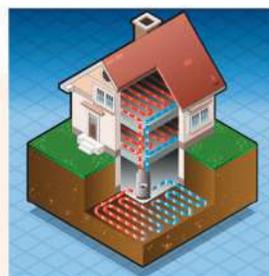
Les installations de production de chaleur utilisant les énergies suivantes :



#### Le bois, une ressource locale

- Bois déchiqueté
- Bois granulés

*Exemple : Une PME remplace sa chaudière gaz par une chaudière bois granulés, réduisant ainsi son empreinte écologique tout en économisant sur sa facture d'énergie et en utilisant une ressource locale.*



**La géothermie, une énergie sous nos pieds** pour le chauffage et le rafraîchissement

*Exemple : Dans le cadre d'une rénovation globale, un Ehpad remplace sa chaudière fioul par une pompe à chaleur géothermique assurant le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment.*



#### Le solaire thermique, une énergie inépuisable

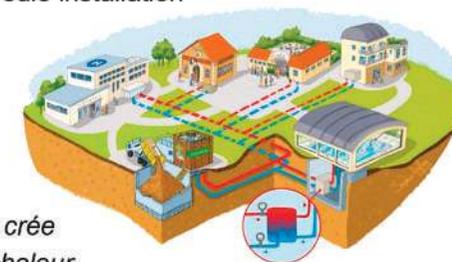
pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels.

#### Exemple :

*Un camping s'équipe de panneaux solaires thermiques pour produire son eau chaude sanitaire.*

#### Le réseau de chaleur, de l'énergie partagée

c'est un système consistant à alimenter plusieurs sites proches à partir d'une seule installation de production de chaleur renouvelable.



#### Exemple :

*Une commune crée un réseau de chaleur biomasse pour alimenter divers bâtiments publics ainsi qu'un Ehpad et des logements.*

#### La récupération de chaleur fatale, rien ne se perd

Ex : Chaleur produite par un équipement industriel tel que des compresseurs.

